

**Compte-rendu de la réunion des référents de proximité
Etablissement Disney Village
24 Août 2023**

**Début de réunion : 14 h 00
Fin de réunion : 15 h 30**

Liste des référents de proximité :

[Redacted list of proximity referents]

Représentants de la Direction :

Chef d'établissement [Redacted]
Responsable Relati [Redacted]

1. Points d'information du Chef d'établissement

Points d'actualité sur les enjeux opérationnels de l'Etablissement

➤ **Enjeux opérationnels et/ou travaux au sein de l'établissement**

Le Chef d'Etablissement a évoqué les points suivants :

- . D'un point de vue business tout va bien, que ce soit dans les restaurants ou les boutiques. C'est une belle année.
- . Des animations sont prévues au Sports Bar pour la coupe du monde de rugby et des concerts au Billy Bob's. Puis il y aura Halloween, Noël...
- . Concernant le buffet du Billy bobs, en préparation de la commission de sécurité l'ouverture est retardée à fin Octobre,
- . Des chaises ont été mises en place sur une zone de détente pour les guests
- . La Guest Experience Team fonctionne très bien. Nous allons prolonger cette expérience jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint.
- . Le sol du WWS a été fait en bitume car les équipes du parc vont venir répéter ici pour se préparer pour l'été prochain.
- . De nouvelles poubelles ont été mises en place.
- . La moquette du costuming a été remplacée
- . La cafétéria ré ouvre le 31 août et une visite est prévue avec les membres CSSCT le 28 août
- . Des bornes pour les voitures électriques ont été installées en backstage.
- . Les travaux Rosalie avancent bien. Normalement cela devrait ouvrir en fin d'année
- . Au niveau de la transformation, certaines boutiques vont fermer à partir du mois de janvier et pendant 9 mois. Nous allons refaire l'extérieur et l'intérieur.

➤ **Tableau récapitulatif des primes**

Le tableau récapitulatif des primes a été publié sur le Hub. Pour information, celles-ci ont été revalorisées de 4% au 1er juillet et ceci en application de nos dispositions conventionnelles. Par ailleurs, en raison du décalage des périodes de recueil ainsi que le travail nécessaire à la mise à jour des

paramétrages systèmes, les nouveaux montants ont été pris en compte à partir de la paie du mois d'Aout (avec rétro activité au 1er Juillet).

➤ **Accords d'entreprise**

Dans le cadre des élections professionnelles, une décision unilatérale d'entreprise a été prise concernant le vote électronique. Par ailleurs le protocole d'accord préélectoral qui gère toute l'organisation des prochaines élections professionnelles a été signé avec les partenaires sociaux. De nombreuses informations relatives à l'organisation et le déroulement des prochaines élections vont être communiquées auprès de l'ensemble des salariés très prochainement.

Actuellement les négociations annuelles obligatoires sont en cours de discussions. La première réunion a eu lieu le 31 août et les suivantes sont prévues les 14 et 28 septembre 2023.

➤ **Rentrée scolaire**

Dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire, nous vous rappelons qu'en application de la Convention Collective de Branche des Espaces de loisirs, d'attractions et culturels et de la Convention Collective d'Adaptation, les salariés de notre entreprise ayant des enfants en âge scolaire et soumis à ces accords ont bénéficié d'une autorisation d'absence d'une demi-journée pour la rentrée scolaire.

Cette autorisation d'absence s'entend sans condition d'ancienneté, dès lors que le ou les enfants sont en âge scolaire jusqu'à 12 ans révolus (jusqu'à la veille du 12ème anniversaire, soit 11 ans et 364 jours). Dans le cas d'un couple de salariés employés à Disneyland Paris, cette demi-journée a pu être utilisée par l'un et/ou l'autre des conjoints.

Cette demi-journée n'entraîne aucune réduction de la rémunération.

La demi-journée a dû être prise concomitamment à la rentrée scolaire qui a lieu cette année le lundi 4 septembre 2023, et ce, pour l'ensemble des académies.

Il convient de préciser qu'une seule demi-journée a été autorisée quel que soit le nombre de rentrées auxquelles le ou les salariés doivent faire face.

Par ailleurs, des décalages aux journées précédentes ou postérieures sont autorisés s'ils facilitent la gestion des contraintes opérationnelles, et ce avec l'accord de la hiérarchie.

Nous vous rappelons que les salariés cadres autonomes ont bénéficié également de cette demi-journée et qu'elle entre dans le décompte des jours travaillés pour le forfait annuel et ceci en application de l'avenant n° 6 à l'accord du 15 avril 1999.

La Direction a décidé de reporter au 30 septembre 2023 l'échéance pour la prise des jours excédentaires et la récupération des jours déficitaires des cadres autonomes en convention individuelle au forfait jours, au lieu du 31 août 2023.

➤ **Effectifs**

La Responsable des Relations Sociales a transmis les dernières données relatives aux effectifs :

Effectifs au 30 Juin 2023

							Grand Total
NCA							593
AMN		1					105
AMA					21		29
CAD					14		25
Total	54	39	93	277	382	659	752

	Total
	7

Effectifs au 31 juillet 2023

31/07/2023	31/07/2023	31/07/2023	31/07/2023	
CDD	CDD	CDI	CDI	Grand Total
Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	
		8	20	28
	1	32	71	104
		10	14	24
67	52	230	271	620
67	53	280	376	776

NCA	NCA	
Féminin	Masculin	Total
2	4	6
2	4	6

2. Echanges sur les réclamations remontées par les référents de proximité en application de l'accord CSE selon les thématiques & sous rubriques identifiées.

Aucune réclamation n'avait été remontée pour cette séance. Des échanges et discussions ont eu lieu autour des prochaines élections professionnelles

3. Echanges sur les réclamations traitées

/

La prochaine réunion des référents de proximité aura lieu
le **Jeudi 19 octobre 2023 à 14 h 00**,
Les éventuelles réclamations devront parvenir au Chef d'établissement
au plus tard le 28 septembre 2023.

Fin 15h30

Disney Village